

LE CONTINGENTEMENT DE LA PRODUCTION

Le rapport Gagné sur l'industrie acéricole

Le 10 février dernier, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec a rendu public le rapport d'enquête qu'il avait commandé à M. Florent Gagné pour identifier les mesures devant être mises en œuvre pour maintenir la position concurrentielle de l'industrie acéricole québécoise. Parmi les 21 recommandations de ce rapport, on trouve les propositions d'abolir le contingentement de la production acéricole, de soustraire la commercialisation du sirop en contenant de moins de cinq litres visé par le plan conjoint des producteurs acéricoles et de permettre à un producteur de vendre son sirop en vrac, sans avoir recours à l'agence de vente.

Ainsi, ce rapport met en opposition deux approches économiques pour favoriser le développement de l'acériculture : la gestion de l'offre et le libre marché. Le développement de la filière acéricole québécoise est ainsi comparé au développement de cette filière aux États-Unis. L'expérience montre que ces deux approches fonctionnent, mais n'entraînent pas les mêmes conséquences pour les producteurs agricoles et les communautés rurales, notamment lorsque la demande est limitée ou croît à un rythme plus modéré que l'offre du produit.

La tragédie des biens communaux

Les économistes nomment cette réalité la « tragédie des biens communaux »; un contexte où la croissance individuelle des entreprises nuit à l'ensemble des entreprises composant le même secteur d'activité, incluant celles qui cherchent à croître. Cette théorie est née au 19^e siècle pour décrire l'impact des éleveurs qui accroissent à tour de rôle leur cheptel, sans qu'il y ait eu concertation avec les autres fermiers faisant également paître leurs bêtes dans le même pâturage communal. Il en résulte une perte de productivité pour tous puisque les bêtes disposent de moins en moins de ressources pour se nourrir. La quête de croissance déconcertée des éleveurs se traduit ainsi par une décroissance pour l'ensemble. Personne n'y gagne et personne n'est prêt à laisser sa place à l'autre.

Dans le contexte d'aujourd'hui, il serait facile pour un acériculteur d'accroître le nombre d'entailles dans son érablière. Cela semble financièrement logique lorsqu'on considère les entreprises individuellement, sans tenir compte qu'une décision semblable peut être prise par les autres acériculteurs. Cependant, la même décision prise simultanément par plusieurs acériculteurs déstabilisera le marché et fera vraisemblablement chuter les prix, car la demande ne répondra pas avec la même élasticité à cette augmentation de l'offre. Pire, une chute des prix force un accroissement de la production, plutôt qu'un arrêt, chez les individus ayant des prêts à rembourser sur l'achat de leurs installations, engendrant un effondrement sur les marchés. Cette situation fut vécue à la fin des années 90 et a nécessité l'intervention du gouvernement fédéral pour retirer du marché d'importantes quantités de sirop d'érable afin d'éviter la faillite de nombreuses entreprises.

Fort heureusement, de nombreux chercheurs, dont Elinor Ostrom, lauréate du prix Nobel d'économie en 2009, ont mis en évidence que cette réalité n'est pas inéluctable et que la coopération entre les personnes concernées peut permettre d'obtenir une solution gagnante. On peut donc éviter cette « tragédie des biens communaux ». La solution passe par l'établissement de règles pouvant prendre diverses formes, telles que l'allocation de contingents de production, dictées non pas par l'État mais par les acteurs du secteur de production. Plus encore, les travaux de Mme Ostrom montrent que le succès d'une telle formule est renforcé par une gestion de ces règles de coopération par les utilisateurs du bien communal.

La convention de mise en marché du sirop d'érable liant l'ensemble des producteurs et des acheteurs, ainsi que la réserve provinciale des inventaires de sirop d'érable représentent ce bien communal, et le système de contingentement est l'arrangement institutionnel que les producteurs acéricoles se sont donné pour assurer leur stabilité à long terme. Toutefois, cet arrangement ne peut survivre que si tous les acteurs acceptent les nouvelles règles, si l'on se fie à la recherche en économie. Voilà qui fournit des arguments aux acériculteurs québécois.

Évidemment, le libre marché est un autre mécanisme permettant d'équilibrer efficacement l'offre et la demande. Toutefois, les conséquences des deux formules ne sont pas les mêmes. Certains producteurs disposent d'avantages qu'ils utiliseront pour réduire la concurrence. Ils sont plus gros. Ils sont plus au sud. Ils sont situés plus près d'acheteurs éventuels. Par exemple, le Bas-Saint-Laurent est l'une des dernières régions d'Amérique du Nord qui débute sa production au printemps. Les producteurs de cette région feront les frais d'un marché ouvert puisque les acheteurs auront sécurisé leurs achats dans d'autres régions avant que leur saison débute. Les producteurs situés à proximité d'un acheteur seront également prêts à accepter une diminution de prix pour garantir leur accès aux marchés, au détriment d'autres... Il y aura moins de richesse et celle-ci sera partagée avec moins de gens dans les communautés rurales du Québec.

LE CONTINGENTEMENT DE LA PRODUCTION (suite)

L'expérience du dernier siècle montre également qu'il est impossible d'être à cheval entre la gestion de l'offre et le libre marché, puisque cela ouvre la porte aux «passagers clandestins» qui profitent du bénéfice collectif sans participer à l'effort nécessaire pour l'obtenir. Rapidement, les passagers clandestins minent l'effort collectif. La recherche en économie montre que des éléments dissuasifs doivent être mis en œuvre pour décourager ce comportement.

Mais qu'en est-il des Américains qui augmentent leur production de sirop d'érable sans participer à ce système de gestion de l'offre? Ce n'est pas la part de marché exacte que les acériculteurs québécois détiennent qui est importante, mais plutôt la valeur des entreprises et leur rentabilité. Les propositions du rapport Gagné ne réduiront pas l'ajout d'entailles aux États-Unis, mais diminueront la valeur et la rentabilité de plusieurs entreprises d'ici et, paradoxalement, de celles des Américains qui subiront aussi les effets de l'excès de l'offre sur les marchés.

L'impact pour les producteurs forestiers

L'application des changements proposés par le rapport Gagné au secteur forestier ne serait pas sans conséquence pour les producteurs de bois qui se sont également dotés de systèmes de contingentement de leur production. Sans ces règles, la mise en marché du bois serait désordonnée et profiterait à quelques-uns. Les producteurs pourraient entrer en production au même moment et générer des volumes qui ne trouveraient pas preneurs sur les marchés, même s'ils acceptaient de réduire le prix du bois rond. Le bois demeurant en inventaire au chemin se dégraderait.

Plusieurs facteurs concourent pour expliquer ce besoin de coordination dans la vente de bois au Québec. Sur une base conjoncturelle, des usines révisent plusieurs fois par année leurs scénarios d'approvisionnement en fonction des commandes pour leurs produits, des recettes de fabrication qui changent et d'autres sources d'approvisionnement se substituant sur les marchés. Sur une base structurelle, la demande de certains produits n'est pas suffisante, comme c'est le cas pour le bois de pâte d'essences résineuses, en raison de la fermeture de plusieurs usines de pâtes et papier au Québec ou de procédés de fabrication privilégiant désormais les copeaux de bois. Cette situation n'ira pas en s'améliorant en raison de l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette qui a débuté ses ravages. Qui doit céder sa place à l'autre?

Conséquence néfaste, l'absence de marché ou la chute des prix pour ce produit affectera la rentabilité des opérations pour commercialiser les autres produits de l'arbre, dont les billes de sciage ou les autres essences dans le peuplement forestier.

Pour amplifier l'impact potentiel des recommandations du rapport Gagné, il est important de noter que les acériculteurs sont également producteurs forestiers. L'abolition de leurs outils de gestion de l'offre affectera négativement les deux secteurs de production de leur entreprise.

7 Avantages du contingentement de la production

1. Préserve l'équilibre de l'offre et de la demande d'un produit.
2. Assure un accès aux marchés pour l'ensemble des producteurs.
3. Permet de répartir la récolte sur l'ensemble du territoire.
4. Limite les pertes d'inventaires.
5. Maintient un flux continu d'approvisionnement.
6. Stabilise les prix.
7. Réduit l'incertitude et le risque financier d'une entreprise, tant pour l'acheteur du produit que pour le producteur.

Les assemblées sont pour vous!

C'est la saison des assemblées de secteurs précédant les assemblées régionales pour les producteurs forestiers. Nous vous invitons à y assister en grand nombre pour connaître les derniers développements touchant les marchés du bois, comprendre l'impact des décisions du MFFP sur vos activités, élire vos représentants et exprimer vos besoins.

Pour de plus amples informations, consultez la section Nouvelles au www.foretprivee.ca



Forêts de chez nous PLUS

Pour recevoir la version électronique de cette infolettre : www.foretprivee.ca
Pour mettre fin à votre abonnement : bois@upa.qc.ca

Analyse et rédaction

Marc-André Côté, *ing.f, Ph.D.*